CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction des Territoires et de l'Action Sociale 12638

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

OBJET : Plan pauvreté : Prolongation du dispositif avec l'association Vendredi 13, dans le cadre de la crise sanitaire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame déléguée aux politiques publiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan hivernal 2020, le Conseil départemental et l'Etat ont souhaité renforcer les capacités d'hébergement et de distribution de repas aux personnes sans domicile stable sur Marseille, pour la période de mi-janvier à fin mars 2020.

Ainsi, l'association Vendredi 13 apporte une assistance aux personnes en difficulté, avec la distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Cette structure prend également en charge l'accueil, le transfert et l'hébergement de ce public. Cette opération a permis d'accueillir 80 personnes et leurs animaux, par jour, de 9h à 7h00, 7 jours sur 7, sur une période de 80 jours, sur le site du 1 rue Cougit, 13015 Marseille. A la demande de l'Etat et du Département et compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, Vendredi 13 a prolongé son action jusqu'à fin avril 2020.

Puis, le Département a souhaité étendre l'action de l'association jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le 10 juillet 2020. Cette prolongation a permis, à nouveau, d'accueillir 50 personnes par jour, sur environ 69 jours.

Le rapport concerne le financement de $4\,500 \in$ soit un montant de $2\,250 \in$ cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département à $50\,\%$ et par l'Etat pour un montant de $2\,250 \in$ sous réserve de la notification concernant son engagement financier au titre de 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL